

Éric GRAFF
15, rue du Grand-Wad
57000 METZ
☎ 03.87.36.38.43 – 06.71.59.14.33
eric.graff@numericable.fr

Metz, le 13 décembre 2018

à
Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée,
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 PARIS
Copie à
Monsieur le Défenseur des droits
Libre réponse 71120
75342 Paris CEDEX 07,
Monsieur le Maire de MONTIGNY-LES-METZ

Objet : Discrimination frappant de jeunes enfants à Montigny-lès-Metz

Monsieur le Président de la République,

Je suis venu aujourd'hui en visite auprès d'une famille actuellement hébergée au foyer Amli du 29 rue Nomény à MONTIGNY-LES-METZ. À cette occasion, j'ai fait la connaissance d'une résidente du lieu, élevant deux enfants de quatre et cinq ans, qui m'a interpellé : est-il normal que ses enfants, jusqu'ici normalement scolarisés à l'école maternelle Colucci de Metz, se voient refuser, depuis le transfert de la famille à Montigny le 23 novembre 2018, leur inscription dans l'école maternelle du quartier ?

Après enquête, je découvre que la ville de Montigny-lès-Metz refuse systématiquement toute inscription d'enfant hébergé dans ce foyer Amli en invoquant un manque de place.

Je constate donc que le maire de Montigny-lès-Metz se livre à une discrimination envers de jeunes enfants en raison de leur lieu de résidence, au vu et au su des autorités académiques dûment informées par diverses sources, au mépris du droit fondamental à l'éducation.

Je souhaite donc connaître les dispositions que vous prendrez pour mettre fin à ce scandale.

Recevez, Monsieur le Président de la République, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Éric GRAFF

